

ARTS VIVANTS

Lettre d'information bimestrielle du SYNAVI – Numéro 1 – Avril 2004

Edito

Un an déjà...

Le 13 avril 2003, quarante structures de création d'arts vivants lançaient un appel à toutes les autres à venir les rejoindre pour créer ensemble un syndicat national.

Les 1^{er} et 2 novembre à Lyon, lors de l'assemblée constituante du Synavi, nous étions 80.

Aujourd'hui, nous voici 240.

240 structures adhérentes au Synavi, revendiquant leur statut de structures indépendantes de création, leur mission de service public, leur liberté de créateurs, la reconnaissance de leur travail artistique sur la durée, revendiquant des moyens adaptés à leurs fonctionnements, revendiquant leur spécificité, une place et une existence propres dans le champ de la création.

240 qui refusent les qualificatifs de « petites », « émergentes », « jeunes », appellations commodes qui ne reflètent en rien la plupart de nos réalités et nous renvoient à une non-existence, à une forme d'immaturité sympathique et brouillonne (« allez, on va vous aider pour ce coup-ci ! »), sauf à être hissées soudain par le vœu des princes au rang d'institution de l'art vivant ...

En six mois d'existence du Synavi, le message est passé. Nous sommes désormais un interlocuteur officiel des instances décideuses, politiques et institutionnelles. Lorsque la revue du SFA, "Plateaux", qualifie de « non-événement » la naissance du Synavi dans son numéro de décembre 2003, elle se trompe lourdement : nous avons rencontré la DMDTS, la SACD, nous prenons des rendez-vous avec toutes les DRAC dans nos régions, nous demandons les comptes de répartitions des financements publics dans tous les domaines du spectacle vivant, à travers l'u-FISC nous faisons partie du comité de suivi sur le protocole, nous sommes présents en régions et sur le plan national. Les champs de travail sont vastes et nombreux. Les membres du Conseil National travaillent d'arrache-pied, relayés en région par d'autres adhérents. Des chantiers sont en cours, sur l'économie solidaire par exemple, sur les financements publics, le lien avec l'éducation nationale. Sans parler de l'actualité qui galope... (les contrôles qui se multiplient, les festivals de cet été, les bouleversements en matière de politique culturelle entraînés par le « raz-de-marée » de la gauche aux élections régionales, les premiers rendus de la mission Latarjet...).

Cela demande un investissement constant, au milieu des créations, des tournées, du fonctionnement de nos structures...

Cela a été le mot d'ordre du début, il est aujourd'hui encore plus d'actualité : le Synavi sera ce que nous en ferons. Cela concerne chacun d'entre nous, chacun à la mesure de ses possibilités, de son temps, de ses moyens. Ne serait-ce que parler du Synavi, de ses actions, de ses objectifs, partout. Amener d'autres structures à nous rejoindre, d'autres énergies. Ne serait-ce que payer son adhésion pour 2004, (premier geste pour participer !), parce que le Synavi, pour fonctionner, ne dispose que de cette source de financement. Sans nos adhésions, il n'aura plus les moyens d'exister.

Le Synavi a six mois. C'est un nouveau-né déjà costaud, bien préparé à la vie – et pas né de la dernière pluie, puisqu'il est le fruit de l'union de tous les regroupements régionaux. Il pèse 240 structures, c'est bien, puisque cela lui confère déjà une légitimité certaine, mais il doit grandir encore et beaucoup. Comme tout nouveau-né, il est fragile, et cette première année de fonctionnement sera décisive. Le Synavi a vu le jour en des époques troublées pour nos métiers. Il est né en pleine lutte, au moment où toutes nos pratiques, nos arts sont mis en péril. A nous d'en faire, ensemble, un outil de lutte, de résistance et d'existence.

Une certaine écoute... (rencontre à la DMDTS)

Après avoir demandé un rendez-vous avec le Ministre de la Culture (à l'époque J.-J. Aillagon !), le Synavi a obtenu, dans un premier temps, une rencontre avec Jérôme Bouët (Directeur de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles) le 12 mars dernier. Une écoute attentive de nos préoccupations nous a semblé être de mise lors de ce rendez-vous. L'avenir nous dira si elle marque bel et bien une attention plus grande portée par le Ministère à la crise traversée par notre secteur et aux solutions à y apporter. Dans tous les cas, nous continuerons à nous poser comme un interlocuteur incontournable du débat culturel, en demandant à faire partie du Conseil National des Professions du Spectacle et à rencontrer sans intermédiaire le nouveau Ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres. Compte-rendu de cette rencontre du 12 mars :

(suite page 2)

Abus : contrôles abusifs !

Devant la recrudescence de contrôles (Inspection du Travail, URSSAF, Fisc, Gendarmerie, etc.) souvent tatillons, absurdes et parfois irrecevables, dont font l'objet de plus en plus de compagnies, nous avons pris l'initiative d'écrire au Ministre de la Culture avec copie à Jérôme Bouët (DMDTS) pour les alerter. Voici le contenu intégral de cette lettre :

(suite page3)

... Une certaine écoute (suite de la page 1)

Etaient présents, pour la DMDTS : Jérôme Bouët, Dominique Ponsard (Bureau de la production), Claire Lambolée (Bureau de la formation professionnelle et des entreprises), Marianne Revoy (Bureau des affaires juridiques, de l'économie et des industries culturelles) ; pour le SYNAVI : Laurent Vercelletto, Vincent Bady, Vincent Dhelin, Eric Aubry, Bertrand Krill.

Après une présentation du Synavi par Laurent Vercelletto, Secrétaire national, et mention du souhait que notre syndicat soit un réel partenaire de travail pour la DMDTS, ce dont J. Bouët se félicite, nous demandons des **nouvelles du plan de soutien à l'emploi et des 20 millions d'euros annoncés en juillet 2003** avec la priorité affichée de soutenir directement l'emploi dans le secteur de la création indépendante. Il nous est répondu que des discussions existent à l'heure actuelle entre le ministère de la Culture et le ministère du Travail et des Affaires sociales quant aux orientations d'un plan de soutien qui prendra effet réellement en 2005 et 2006. **Quant au chiffre de 20 Millions d'Euros dès 2004, J. Bouët précise qu'il a été donné dans le «feu de l'action» (!).** En réalité, il y a en 2004 12,5 Millions supplémentaires pour l'ensemble du titre 4 (spectacle vivant), sans plus de précision sur leur affectation, en particulier pour les compagnies, et vraisemblablement autour de 20 M d'euros pour 2005. La délégation du SYNAVI rappelle les estimations faites sur le coût réel d'une prise en charge des répétitions en comparaison desquelles les 12,5 M pour 2004 apparaissent dérisoires ; que les sommes annoncées se trouvent en tout cas bien en deçà du montant de mesures nouvelles décidé en... 2002 ; que le secteur de la création indépendante risque de se trouver une nouvelle fois subordonné aux choix, enjeux, fonctionnements des institutions ou "établissements subventionnés" (selon l'expression de Jérôme Bouët)... Celui-ci répond que dans son esprit les **principaux bénéficiaires du plan de soutien devront être les compagnies.**

A notre question sur le financement actuel des compagnies, avec le fossé existant entre les aides à la production et les compagnies conventionnées en l'absence de tout échelon intermédiaire, J. Bouët reconnaît qu'il y a un réel problème pour les compagnies aidées sur la création mais pas du tout aidées sur la phase de diffusion. C'est un élément-clef de recherche actuelle, y compris du champ d'études de la mission Lartarjet. Il faut sans doute réfléchir et

faire un bilan précis de la réforme de 1998 (aides aux compagnies dramatiques). D. Ponsard ne partage pas l'analyse très critique de la réforme par le SYNAVI mais il admet qu'elle a eu des effets contraires à ceux recherchés, notamment sur le nombre et le montant des aides à la production. La notion d'accompagnement de parcours de créateurs/compagnies par les DRAC, en particulier, n'a jamais vraiment été mise en pratique. J. Bouët pense qu'une solution est dans une plus grande rigueur du suivi du respect des cahiers des charges des institutions, ces dernières devant soutenir davantage les compagnies (voire dans l'ajout de nouveaux objectifs plus explicites et contraignants en ce sens).

Nous soulignons qu'un financement supplémentaire des institutions (pour rétablir "les marges artistiques", comme on dit) n'aura pas d'effet significatif sur l'emploi, ni sur la diffusion des spectacles. Il faut aider directement les compagnies sur les différentes missions qu'elles remplissent au niveau de la création, de la circulation des œuvres, du développement et de la rencontre avec les publics, de l'implantation sur les territoires... Sur les problèmes de diffusion, J. Bouët exprime son sentiment que cette diffusion ne peut plus être uniquement soumise au «marché» (des logiques individuelles des directeurs de salles, de l'institution, voire de l'administration...). Il pense à la possibilité que l'Etat intervienne afin d'équilibrer les conditions de circulation des spectacles, notamment auprès des établissements chargés de cette diffusion.

A notre demande que soit envoyée une directive aux DRAC précisant au niveau national l'abandon de la bi-annualité, il ne nous est pas réellement répondu, sinon que la question de la bi-annualité renvoie à la question d'une révision globale des systèmes d'aides aux cie et que les régions sont très différentes et ont conçu des modalités adaptées au contexte local (nombre de compagnies et de spectacles)... Jérôme Bouët précise que rien n'empêchera les DRAC de répondre positivement à la demande de transparence

sur les chiffres que nous demandons.

A notre inquiétude devant ce qui semble être un **repli des financements du ministère de la culture** sur les dispositifs de partenariat "artiste - école", il nous est répondu qu'il est évident pour le ministre (*rappelons qu'il s'agissait de J.-J. Aillagon, à l'époque !*) que la place de l'artiste au sein de l'Education Nationale est très importante. La situation actuelle est un "accident" dû à des problèmes budgétaires au niveau de l'Education Nationale (*rappelons qu'il s'agissait de L. Ferry, à l'époque !*), qui a inversé brusquement la tendance. On doit rapidement revenir à un développement des partenariats. Les intervenants en milieu scolaire doivent être des artistes et pas des "formateurs". J. Bouët pense qu'on pourrait légitimement réévaluer le quota défini dans le dernier protocole de 55 heures d'activités de formation ouvrant droit à indemnisation par les annexes 8 et 10.

Nos délégués font état d'une inquiétude sur les dangers d'orienter les contrôles existants, concernant les fraudes en matière de travail, sur les compagnies et les petites structures. **De nombreux contrôles aujourd'hui s'abattent sur le secteur le plus fragile du spectacle vivant et ont les effets d'un éléphant dans un magasin de porcelaine.** J. Bouët demande à Marianne Revoy de faire le nécessaire auprès des DRAC pour qu'elles puissent intervenir à bon escient sur cette question auprès des instances concernées des préfectures et de l'Inspection du Travail.

A nos demandes, premièrement, d'intégrer le Conseil National des Professions du Spectacle, deuxièmement, d'être reçus par le Ministre en tant qu'organisation professionnelle dans le cadre des consultations en cours sur les nouvelles propositions de protocole, Marianne Revoy signale que nous ne serons admis au CNPS (instance paritaire consultative) qu'en tant que représentant d'employeurs, ce à quoi nous déclarons être prêts à nous conformer, et J. Bouët déclare qu'il soutiendra ces demandes auprès du Ministre.

Abus : contrôles abusifs ! (suite de la page 1)

Le 26 mars 2004

Monsieur le Ministre,

C'est avec regret et une certaine amertume que je vous alerte officiellement sur les contrôles sans discernement qui s'abattent ces derniers temps sur un grand nombre de structures culturelles, notamment celles appartenant au secteur indépendant, parmi les plus fragiles.

Avant toute chose, nous tenons à affirmer que **le SYNAVI ne remet en aucune façon en question le fait que nos secteurs d'activité puissent être l'objet de contrôles.**

Cependant, de nombreux témoignages nous font état de notifications pour irrégularités (toutes instances confondues) à tout le moins spacieuses – défaut d'affichage d'un texte sur les droits de la femme dans le cadre professionnel, défaut de N° de licence sur les affiches et tracts, remise en cause du taux de TVA réduit pour les contrats de cession, contrôleurs parfois accompagnés de la force publique, etc. Ces notifications, comportant souvent des incidences financières **extrêmement graves, nous les vivons moins comme un réel contrôle des règles du Code du Travail au sens premier du terme, que comme une volonté de stigmatiser nos fonctionnements.** A terme elles ne peuvent que décourager tous les efforts d'une structuration professionnelle nécessaire.

Ces contrôles, très différents d'un département à l'autre, ne semblent tenir aucun compte des réalités économiques de notre secteur et de leurs incidences sur le salariat. En effet, si certaines entreprises, les plus puissantes en particulier, doivent être amenées à **salarier avec une plus grande rigueur et sans profiter abusivement d'un système, d'autres, beaucoup moins solides, doivent être soutenues en cette période difficile,** et se voir attribuer les moyens d'un salariat respectueux de toutes les règles : vous l'aviez indiqué vous-même, Monsieur le Ministre, lorsque vous avez évoqué comme une nécessité la mise en place d'un Plan de développement de l'emploi dans le spectacle vivant. Dans le droit fil de ce qui précède nous appelons d'ailleurs, et sous votre égide, à une vaste concertation avec tous les professionnels pour l'élaboration de statuts juridiques qui soient très précisément adaptés à nos réalités.

Face à ces contrôles et suite à notre récente rencontre avec Monsieur Jérôme Bouët, le 12 mars dernier, ce dernier s'est dit prêt à demander aux DRAC d'intervenir à « ... bon escient auprès des instances concernées ». Nous approuvons pleinement cette démarche.

Alors même que le nouveau protocole pénalise de nombreux intermittents à court ou moyen terme – des faits récents le confirment –, ces contrôles s'abattant sur les employeurs du secteur indépendant, les plus nombreux mais les plus fragiles, ne feront qu'amplifier le phénomène.

Monsieur le Ministre, c'est un pan entier de la création indépendante qui, au travers de ces mesures, est dramatiquement menacé – cette création même qui participe par son dynamisme et sa proximité au rayonnement culturel de notre pays.

C'est dans l'espoir d'être entendu que je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Laurent VERCELLETTO, Secrétaire national du SYNAVI

Est-ce qu'on pourrait faire autrement ?

Sommes-nous condamnés à un choix impossible entre un marché libéral du spectacle vivant et l'instrumentalisation subventionnée de notre travail artistique ?

C'est aussi pour répondre à cette question que notre syndicat s'est fondé, avec l'ambition d'inventer des solutions et des pratiques alternatives qui répondent mieux aux réalités de nos équipes artistiques.

Une première étape de ce travail se fera dans le cadre d'une **journée nationale de débats et de rencontres sur l'art, la culture et l'économie solidaire organisée à Lille par le SYNAVI fin juin ou début septembre,** avec l'envie de faire émerger de nouvelles idées concrètes, d'une part sur des mutualisations possibles au service du travail artistique et des publics (lieux, financements, circulation des œuvres...), d'autre part sur notre statut juridique pour une responsabilité assumée et partagée d'un projet artistique (association, SCOP, SCIC, EPCC, groupements d'employeurs...), et enfin sur un autre champ relationnel, social et économique pour des collectifs artistiques qui ne se sentent « ni vraiment patrons et pas seulement employés »...

Tout un programme pour une journée qui permettra de confronter des idées et des pratiques et qui sera ouverte à l'ensemble des acteurs culturels, associatifs et syndicaux, afin de construire ensemble une nouvelle approche plus solidaire de notre travail artistique. A suivre...

0 adhérent !

0 adhérent, pense à ré-adhérer

2004 est bien entamée

0 adhérent, sans ton chèque

la lutte ne fait que commencer

0 adhérent, file ton denier

c'est maintenant qu'il faut avancer !

Caisse des Dépôts et Consignations

Pour ceux qui sont aidés ou espèrent l'être par la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci **serait** en passe d'abandonner sa ligne d'aide « Fonds d'aide au développement durable et aux territoires ». Se renseigner donc pour vérification et voir avec la C.D.C en charge de votre « bourgade » sur quelle autre ligne budgétaire vous pouvez envisager un soutien si l'argumentaire ci-dessus vous était tenu.

Intermittence : une porte s'entrouvre grâce à l'Assemblée Nationale

Après la fin de non-recevoir opposée par les Ministres Travail et Culture du gouvernement "Raffarin 2" aux mouvements de l'été dernier, après l'entourloupe de l'UNEDIC en novembre pour éviter l'annulation par les tribunaux du protocole de juin-juillet, quelques parlementaires de tous bords se sont constitués, courant décembre, en «Comité de suivi de la réforme du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel».

Ce comité, structure informelle, rassemble autour d'Etienne Pinte (UMP, député-maire de Versailles), entre autres : Pierre-Christophe Baguet (UDF), Patrick Bloche (PS), Noël Mamère (Verts), Jean-Pierre Brard (PC), et des sénateurs comme Jack Ralite ou Marie-Christine Blandin. Conscients du risque de terrible gâchis des efforts accomplis depuis **vingt ans et plus par les collectivités publiques en matière de développement artistique et culturel, ces parlementaires se sont donnés pour but de faire s'ouvrir de vraies discussions associant toutes les parties concernées** (y compris les élus locaux) et de sortir ainsi de l'impasse où conduisait l'intransigeance affichée par le gouvernement.

Une lettre ouverte a donc été adressée à Jean-Pierre Raffarin. Et le Comité de suivi a réuni, à l'instigation de la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France, diverses organisations professionnelles actives dans la dénonciation du protocole de juin juillet, pour travailler à rédiger un texte commun explicitant les principes d'une réforme juste pour un système d'assurance-chômage adapté aux modes de fonctionnement de l'emploi intermittent aujourd'hui.

Après plus d'un mois de travail, à raison d'une séance plénière par semaine suivie d'intenses échanges électroniques, la plate-forme (*consultable sur notre site*) ainsi rédigée par la coordination, la CGT spectacle, SUD spectacle, la

SRF, quelques artistes indépendants et l'u-FISC (dont fait partie le SYNAVI – **cf. présentation ci-dessous**) a été présentée à la presse le 25 février.

Ce texte de consensus, simple, établi par des partenaires sociaux concernés (le SYNDEAC aussi était présent aux travaux) sous le patronage de la représentation nationale, allait permettre au gouvernement de lancer enfin la consultation réclamée sans avoir l'air de perdre la face, après la cérémonie des Césars et la pétition des Inrockuptibles «contre la guerre à l'intelligence». Jean-Jacques Aillagon a donc reçu le 2 mars les organisations professionnelles du Comité de suivi (sur l'insistance de la Coordination, que le Ministère aurait voulu voir seule), suivies des parlementaires, puis un à un de tous les organismes concernés. L'objectif étant, après toutes ces consultations, de présenter une sorte de synthèse à un Conseil National des Professions du Spectacle exceptionnel, le 19 avril, en même temps que les premières préconisations de la «mission Latarjet» (ex-*assises nationales du spectacle*).

A suivre donc... (que personne n'hésite à aller rencontrer son député lors de sa permanence en circonscription, pour l'alerter sur ce qu'est concrètement la situation d'un chômeur intermittent aujourd'hui, et pour le presser d'apporter son soutien au Comité de suivi).

UFISC

L'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles est une association d'organisations professionnelles du spectacle vivant non institutionnel et non commercial. Elle compte aujourd'hui huit membres : la Fédération - association professionnelle des arts de la rue, la Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées, Fédurok (lieux de musiques actuelles et amplifiées), le SNFAC - Syndicat des Nouvelles Formes des Arts du Cirque, le SYNAVI - SYndicat National des Arts Vivants, le CITI - Centre International du Théâtre Itinérant, Actes-IF (réseau de lieux «alternatifs» d'Ile-de-France) et le Réseau Chaïnon (lieux musicaux, à l'échelle nationale).

Historique : L'UFISC a été fondée en 1999 par les cinq premiers cités (le SYNAVI ayant pris, lors de sa création fin 2003, la relève de FederCies, qui l'avait précédé comme représentant des regroupements régionaux de compagnies indépendantes). Elle répondait à l'urgence d'organiser une réponse commune à la réforme de la fiscalité des associations, alors que le SYNDEAC et le Ministère de la culture plaidaient pour l'assujettissement de l'ensemble du spectacle vivant professionnel aux impôts dits «commerciaux». L'UFISC s'est donc donné pour mission de défendre la possibilité d'exercer des activités de création artistique de manière à la fois professionnelle et non lucrative (au sens fiscal du terme), que les seuls représentants officiels du secteur avaient écartée au nom d'un principe de réalité (financière) à courte vue, niant délibérément les conditions d'exercice de toute la frange la plus créative, la plus dynamique, la plus active auprès des publics, mais aussi la plus économiquement fragile du spectacle vivant en France. Le travail avec le Ministère des Finances, dans un esprit très constructif, a permis la rédaction de fiches techniques explicitant dans quelles conditions des lieux ou structures indépendantes associatifs et professionnels exercent de manière non fiscalement lucrative. Puis l'UFISC s'est attelée à étendre la reconnaissance de l'existence et des intérêts spécifiques de cette zone intermédiaire (tiers-secteur) entre marché «libéral» motivé par le profit matériel personnel et organisation administrative fermée à l'initiative individuelle, en matière de législation, de réglementations, d'organisation socio-politique. C'est à ce titre qu'elle s'est rapprochée de l'éphémère Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, qu'elle s'est associée aux réflexions autour des «emplois-jeunes» dans le secteur culturel, et qu'elle s'est impliquée dans les réflexions autour du régime de l'intermittence, au point d'avoir été sollicitée par la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France pour participer, en tant que groupement d'employeurs, aux travaux du Comité de suivi.

Chanson de printemps

Les arbres vents bougeonnent

Et le SFA déconne :

Le SYNAVI un non-événement !

Le SFA, un vieux cranlant ?

Yanpi yanpi c'est le printemps
Mais y'aura pas d'accomplément

Les petites fleurs frissonnent

Et le gouvernement déconne

Touche plus aux arts vivants

Le SYNAVI entre dans le champ

Yanpi, yanpi c'est le printemps
Nous sommes tous des intermittents

Les petites bêtes sonnent

Et tous les mécontents marmonnent

Bouge-toi, lutte, agit dès maintenant
Sinon tu n'es qu'une face de gland

Yanpi, yanpi c'est le printemps
Rangez vos drapeaux blancs

Des nouvelles des régions

Le SYNAVI est d'ores et déjà solidement organisé dans neuf régions, parfois au travers de regroupements très anciens. D'autres régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Haute-Normandie...) sont sur le point, grâce parfois aux efforts de valeureux adhérents isolés, de mettre sur pied des délégations régionales. Peut-être les nouvelles de nos délégations, dans nos prochains numéros, concerneront-elles dix, quinze, vingt régions !

Alsace : Réuni le 22 mars, le Conseil SYNAVI Alsace (constitué de dix représentants délégués par la trentaine des Cies adhérentes) a lancé des demandes de rendez-vous avec plusieurs institutions publiques : le Conseil Régional (*dorénavant totalement isolé, mais qui, de ce fait, sait que ses initiatives seront observées en Alsace et en France avec une particulière attention*), les villes de Strasbourg et de Mulhouse, et l'Agence Culturelle d'Alsace (en charge d'un pan important de la diffusion en Région). Pour ce qui est de la DRAC, nous attendons la nomination du successeur de Jean-Luc Bredel, parti en PACA en remplacement de Jérôme Bouët. Des nouvelles de ces rencontres cruciales dans le prochain numéro...

Contact Alsace : plume.d.elephant@wanadoo.fr

Centre : Issu de Fédercies Centre, le SYNAVI se réunit mensuellement depuis février pour aborder tous les aspects de la lutte. Outre la préparation d'un RV à la DRAC (afin, entre autre, d'étayer les travaux de la commission « financement public »), nous nous sommes employés à devenir des interlocuteurs face aux futurs élus du Conseil Régional en diffusant la Plate-forme du SYNAVI à l'ensemble des candidats. Dans ce cadre nous nous sommes entretenus à deux reprises avec les élus de « l'union de la Gauche » qui semblent avoir entendu les propositions concrètes que nous leur avons faites pour faire évoluer la politique culturelle mise en œuvre depuis 5 ans. Ils ont également mis en avant des axes de travail intéressants. Maintenant qu'ils sont réélus, il nous faut faire en sorte que tout cela ne reste pas que des promesses électoralistes...

Contact Centre : exobus@wanadoo.fr

Ile-de-France : Fédercies Ile-de-France devient SYNAVI Ile-de-France. Vue l'étendue du travail à mener sur cette région, il nous a semblé absolument nécessaire de nous constituer en région pour avoir la possibilité de nous doter de moyens internes. Des réunions ont lieu les premiers jeudis matins de chaque mois. Suite au courrier envoyé à la DRAC, rendez-vous pris avec Alain Grasset le 8 avril. D'autres courriers partent aux Conseils Généraux. La suite au prochain numéro...

Contact Ile-de-France : domdol@sildar.org

Midi-Pyrénées : 19 adhérents. Le SYNAVI Midi-Pyrénées a eu un rendez-vous à la DRAC avec Alain Van Der Malière et A.-C. Micheux le 15 mars. Présentation du SYNAVI, son organisation, ses objectifs et les thèmes des chantiers en cours. Il en est ressorti qu'ils sont d'accord pour qu'il y ait des échanges et des débats, pour nous communiquer les chiffres 2003. Rendez-vous positif, M. Van Der Malière disant pouvoir se reconnaître dans certains axes de travail du SYNAVI. Un autre rendez-vous a eu lieu avec M. Boullère, directeur du service culturel du Conseil Régional. Il s'est dit intéressé par le SYNAVI. Rendez-vous peu approfondi, vu le retard de notre interlocuteur et la proximité des échéances électORALES régionales. Nous allons les contacter à l'issue des élections. Des membres du SYNAVI font partie d'une coordination régionale réunissant divers acteurs culturels qui s'est créée pour être une force de proposition et peser plus lourdement dans le paysage politique.

Contact Midi-Pyrénées : mariepgenard@numericable.fr et chamboule@wanadoo.fr

Nord-Pas de Calais : Regroupées depuis dix ans en association, les compagnies du Nord-Pas de Calais s'organisent depuis janvier en SYNAVI Nord-Pas de Calais. Après une réunion publique à l'automne avec les différentes listes pour préparer les programmes des régionales, nous reprenons maintenant les contacts pour des rencontres plus précises avec ceux qui ont été élus... Beaucoup avaient repris certaines de nos propositions dans leurs programmes : aides aux lieux alternatifs, rééquilibrage des financements... il va falloir suivre ! Nous travaillons également avec la DRAC sur des critères de convention qui dépassent le côté « excellence » ou « comptable » actuellement en cours. A noter enfin une initiative

commune avec la CGT et la Coordination pour faire réaliser une étude indépendante, financée par la région, sur les conséquences concrètes du nouveau protocole. Le projet a été accepté, il faut maintenant garder la main et définir précisément le suivi et l'évaluation qui nous semblent les plus pertinentes.

Contact Nord-Pas de Calais : catherine.gilleron@free.fr

PACA : PACA est l'une des régions les plus riches en structures de créations indépendantes. 45 ont rejoint le SYNAVI à ce jour. Un Conseil Régional Provisoire SYNAVI-PACA a été constitué (4 départements sur 6 le composent : 04, 05, 83 et 13). L'idée, qu'ici, nous soyons trop nombreux, est très forte pour toutes les collectivités territoriales et les Bouches du Rhône en font principalement les frais. Les disparités des politiques culturelles menées sont fortes. Seule la Région, qui a tenu sa promesse (ou presque) de doubler sa dotation culturelle, semble échapper à ce constat. Au final des financements culturels, oui, certes ; mais pour qui ? Le surnom de notre région est : PACA - Terre de Festivals -. Sûrement une partie de la réponse... !

Contact PACA : artdevivre@free.fr (Bouches-du-Rhône) et ygrenier@club-internet.fr (Hautes-Alpes)

Pays de Loire : 15 compagnies. 1 réunion tous les deux mois. Tout reste à mettre en place. Peu de mobilisation jusqu'à présent, mais les compagnies ligériennes sont encore essentiellement mobilisées autour du principe du collectif. La volonté d'agir des adhérents sera la bienvenue.

Contact Pays de Loire : lapaperie@compagniejobithume.com

Poitou-Charentes : 40 Cies environ. 1 réunion-C.A. par mois. Région : sommes l'interlocuteur. Obtenu : conventionnement de 32 Cies, travail sur des règles de jeu communes à tous, mise en place d'un Comité d'évaluation. Conseils Généraux : - 79 : reconnus, même chose se met en place ; - 17 et 16 : attente des changements vu élections ; - 86 : un frémissement, mais plus dur. DRAC : nous sommes membres du Comité consultatif régional des professions du spectacle, candidats à la Commission des licences. 2 rencontres avec le DRAC : sujets seulement effleurés : Comité d'Experts, système et critères d'aides, diffusion dans la région. Réunion prochaine Région, DRAC et nous sur ce sujet. ASSEDIC : rencontre prévue avec le Directeur régional sur les contrôles. Réflexion sur le statut juridique, convention collective, déontologie... Avis général des Cies adhérentes : nous sommes des entreprises, donc employeurs de fait. Malgré nos contradictions nous désirons assumer cette réalité. Subventions demandées refusées. Le 15 avril, notre AG plénière décidera de la proposition des cotisations 2004 (1 pour mille au SYNAVI et 0,3 pour mille pour continuer le travail en Région). Ça avance et dans un bon esprit. Amitiés à tous.

Contact Poitou-Charentes : theatredudiamant.noir@wanadoo.fr

En **Rhône-Alpes**, le SYNAVI (43 Cies ou structures) s'est particulièrement impliqué dans les dernières élections régionales sur la base de la plate-forme élaborée par le SYNAVI national : participation à de nombreux débats organisés par les partis de gauche, et plus tardivement, par la droite, organisation d'une réunion publique à laquelle ont participé les partis de gauche (mais pas les partis de droite), allers-retours sur les textes des programmes concernant la culture, etc. Il ressort de cette activité une meilleure compréhension des enjeux de la création indépendante par les responsables politiques (cf. texte commun de la gauche dans le Rhône : « faire toute sa place à la création indépendante »), des engagements oraux sur un rééquilibrage nécessaire (les Verts », le PC, surtout), une volonté de mieux assumer le « coût réel de la culture », un désir de poursuivre l'échange avec les politiques dans le cadre d'une instance régionale à constituer. Voilà pour les paroles... les actes après le 28 mars (et les résultats que l'on sait) !

Contact Rhône-Alpes : vincent.bady@free.fr

Harmonisation des Politiques culturelles régionales

Voici un texte que le SYNAVI se propose d'adresser aux présidents (te) des 21 régions françaises passées à gauche (L'Alsace, étant donné son particularisme, se réserve le droit d'une initiative plus locale).

Monsieur le Président, madame la Présidente de Région

Les élections régionales du 28 mars dernier donnent une chance inespérée pour une réflexion vaste et approfondie sur **la place de la création indépendante** dans le domaine des arts vivants. Dans de nombreuses régions où notre syndicat national est implanté nous vous avons informé(e) de notre souhait que la création soit davantage au centre des politiques culturelles futures des régions que vous présidez. La crise de l'intermittence a mis en évidence la question du coût réel de la culture dans notre pays et la nécessité que les Régions, comme les autres collectivités publiques, mettent au premier plan de leurs politiques, le soutien à l'emploi d'artistes et de professionnels du spectacle. Nous nous félicitons de tous les échanges entre artistes et élus qui ont pu avoir lieu ici ou là à votre initiative comme à la nôtre.

Chaque région mène un travail en direction du secteur de la création indépendante. Toutefois, d'une région à l'autre les disparités sont grandes, les enjeux très différents, les intérêts plus ou moins lisibles. Nous espérons que vous pourrez saisir la chance offerte aujourd'hui que la décentralisation s'accompagne d'une plus grande harmonisation des modes de soutien à la création indépendante, c'est-à-dire au foyer le plus rayonnant, le plus diffus, et souvent le plus en lien avec les demandes culturelles locales et territoriales.

Notre syndicat continue à combattre le désengagement de l'Etat envers nos structures. Mais nous souhaitons que le résultat des élections du 28 mars soit l'occasion d'un nouvel élan de la part des Régions en faveur de la création artistique indépendante.

Dans chaque région nous demandons que les élus entament un dialogue avec les représentants des professionnels de notre secteur et nous veillerons à ce que les engagements pris dans telle ou telle région pour le domaine culturel soient suivis d'effets

Le SYNAVI et ses délégués dans les différentes régions interpellent tous les responsables en charge des Régions afin qu'ensemble celles-ci se donnent les moyens d'œuvrer dans le sens d'une politique culturelle ouverte au dialogue avec les artistes dans le souci de la rencontre avec le plus large public.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, madame la Présidente de Région, etc.

Le proverbe du mois : Ton adhésion tu faiseras, Au SYNAVI tu contribueras

Financements européens FEDER Objectif II

Les financements européens FEDER Objectifs II (2000/2006), qui soutenaient de manière conséquente nombre de manifestations culturelles (ex : pour la région PACA les zones éligibles FEDER Obj. II représentaient les 2/3 de sa superficie) sont épuisés. Après confirmation par le Relais Culture Europe à Paris, **la dotation européenne prévue pour 6 ans a été dépensée en 3 années.** Les raisons restent floues pour employer un euphémisme. **Plusieurs régions sont touchées, et notamment les régions frontalières** (Rhône-Alpes, Franche-Comté, PACA etc.) mais d'autres aussi (Bretagne, etc.). Pour nombre de structures pouvant prétendre à ces aides, c'est une amputation budgétaire de l'ordre de 10 à 25 % qui en résulte.

Pour nous, Français, qui avons la réputation d'être les mauvais élèves en matière de demandes d'aides européennes (dixit nos propres élus et de façon récurrente qui plus est !), la nouvelle a quelque chose de surréaliste !

Il reste **Interreg** (et ses multiples versions, II, III, a), b), **Médoc, Arc Alpin, Leader** etc. Mais ces fonds européens sont plus compliqués à obtenir et pas toujours aussi bien adaptés à nos réalités.

Vous faites quoi, cet été ?...

L'été approche et, de tous côtés, la question se pose de manière de plus en plus pressante sur l'attitude à tenir à l'égard des rassemblements culturels de l'été.

A l'heure où ce bulletin est rédigé, il serait prématuré d'appeler unilatéralement à telle ou telle action lors de ces festivals. La concertation et la solidarité les plus grandes devront exister entre toutes les organisations (coordinations, syndicats, fédérations...) s'il devient nécessaire de mettre sur pied de telles actions.

Mais nous répétons ici **notre totale solidarité avec la lutte des intermittents** (est-il besoin de préciser que si le SYNAVI est un syndicat de structures professionnelles, la quasi totalité des directeurs artistiques des dites structures sont eux-mêmes des salariés intermittents ?).

Rappelons la déclaration du Conseil National du SYNAVI du 21 novembre 2003, elle est plus que jamais d'actualité : **« Dès lors que persisteront le silence face à nos questions et le défaut d'un engagement clair de la part des pouvoirs publics, le SYNAVI appellera l'ensemble des structures du spectacle vivant à utiliser tous les moyens d'action adaptés pour faire entendre à nouveau la détermination des acteurs de la création vivante.**

Il prendra contact à cet effet avec toutes les autres organisations professionnelles et syndicales pour des actions communes à l'occasion des grands rassemblements culturels de l'été. »

Une écoute attentive à nos problèmes et propositions était perceptible lors de notre rendez-vous à la DMDTS avec Jérôme Bouët et ses collaborateurs (cf. p. 2 l'article à ce sujet). Reste à savoir si "un engagement clair" se fera entendre d'ici les échéances estivales...

Sur la mission Latarjet

La mission Latarjet suit son cours "envers et contre tout"... Dans un premier compte-rendu public, elle fait le point sur l'étape où elle se trouve : fin de la phase d'auditions (200 personnes rencontrées dans huit régions).

Elle constate le refus de participation d'un grand nombre d'organisations (sans les nommer ! – rappelons-en quelques-unes : le SYNDEAC, la CGT, les coordinations, u-FISC, Fédurock et...le SYNAVI) et reprecise ses objectifs : **faire un « état des lieux », définir des « scénarios pour un changement »** avec une date de diffusion publique des travaux fin avril, à partir de quoi pourrait s'engager un grand débat, voire une « réunion d'assises » de synthèse au mois de septembre.

Sont rappelés enfin **les objectifs de l'Etat** à partir de la mission : un « **projet de loi d'orientation** », un « **plan de soutien à l'emploi** », une « **réforme progressive des réseaux de création et de diffusion** ».

Le SYNAVI a motivé entre autres son refus de participer

aux auditions par la volonté de ne pas se désolidariser de la bataille sur le protocole, par un doute sur la « neutralité » d'une mission mandatée par le ministre au moment où celui-ci campait ferme sur ses positions de défense du protocole (il s'agissait de J.-J. Aillagon, mais rien des premières déclarations de son successeur Donnedieu de Vabres ne laisse présager d'un changement d'attitude). Enfin par un constat sur certains présupposés malthusiens de B. Latarjet (énoncés dans diverses interviews) concernant le secteur des compagnies indépendantes (en gros, reprise de l'antienne sur le « trop de compagnies »...).

Aujourd'hui on voit quelques fissures apparaître sur le protocole... Mais il est prévisible que le rapport final de la mission vérifie déjà les présupposés indiqués. **A nous de préparer une argumentation solide et collective sur les enjeux de la création indépendante.** La rencontre avec le DMDTS et la forte mobilisation du SYNAVI dans certaines régions lors des dernières élections sont à cet égard des munitions de choix.

« Trop de compagnies ! » (qu'y disent...)

« Vous trouvez que la Culture coûte trop cher, Monsieur le Ministre des Finances ? Essayez donc l'inculture. » (Marcel Landowski)

Voici une rubrique destinée à figurer à chaque numéro et à être étoffée par vos contributions. « Trop de compagnies », « trop d'artistes », c'est le discours qui nous est souvent tenu (et tout aussi souvent de manière implicite), sur lequel se fonde toute une politique, et contre lequel il est nécessaire de construire un véritable argumentaire. Premier chapitre, premiers arguments en faveur de la diversité et la richesse de toutes nos compagnies :

Face au discours hypocrite et dangereux du « il y a trop d'artistes », « trop de compagnies », dans lequel versent aussi bien des politiques de droite ou de gauche que des directeurs de CDN, des responsables d'institutions, s'appuyant la plupart du temps sur des chiffres faux, tout ce monde réuni dans un consensus poujadiste qui pourrait se traduire par « il y a trop des autres », nous portons l'attention sur la réussite relative de la « décentralisation », et **nous faisons remarquer que, au contraire, il n'y en a pas assez, puisque de nombreuses zones géographiques, économiques, sont des déserts culturels**, où l'art vivant est symbolisé par l'écran de télé ou la troupe amateur qui joue une fois par an, où seuls quelques nantis qui peuvent ou ont été éduqués pour cela, vont deux fois par an au concert classique du théâtre municipal de la grande ville à 20 kms ; où la majeure partie de la population est coupée de toute forme d'art vivant, et estime que « ce n'est pas pour nous » ; où le niveau culturel est au plus bas, où la culture télé fait des ravages.

Face à ce constat, nous déclarerons que tant qu'il restera en France un individu qui n'aura pas accès à l'art vivant, qui jugera que « ce n'est pas pour lui », que c'est trop cher, trop loin, tant qu'il y aura un élu local pour dire « nous on a la troupe à Jojo, ils se réunissent une fois par semaine le samedi après-midi dans la salle des fêtes, ils font des spectacles tous les ans, on connaît le théâtre, on a ce qu'il faut », nous continuerons à dire qu'il n'y a pas assez de structures de créations et d'artistes, que **c'est aux politiques et aux institutions de faire en sorte que la population ait accès à l'art** (ne parlons pas de culture, même la télé se targue d'en avoir une) et que c'est eux dans leur constat de « trop d'artistes » qui se mettent en accusation, en affichant un mépris total pour toute la population pour qui il n'y a pas assez d'artistes.

(A suivre – maillez-nous vos contributions en précisant "Rubrique : Trop de compagnies" : synavi03@free.fr)

Dernière minute : Le MEDEF, dans un communiqué officiel, demande pardon aux intermittents et à tous les artistes de l'art vivant. (c'est pas vrai, mais ça fait du bien.)

... dansez, maintenant !

Il y a deux ans une coordination en Rhône-Alpes (environ 30 compagnies de Rhône-Alpes, Auvergne et Bourgogne) dénonçait la procédure d'expertise des compagnies de danse en manifestant sur scène devant les experts et les représentants de la DRAC.

Mais depuis, le système d'évaluation reste inchangé, il y a toujours en Rhône-Alpes entre 30 et 40 compagnies qui durant trois jours présentent un extrait ou un travail en cours. Sauf erreur, la procédure est la même dans toutes les régions : **les chorégraphes ont 20 mn pour une présentation** (sur vidéo ou sur scène) puis 20 mn de discussions, le tout au pas de charge...

Cette procédure ne prend en compte ni l'œuvre, ni le parcours de la compagnie, ni le lieu dans lequel les artistes souhaitent montrer leur travail. **Nous souhaitons que les critères de la danse s'alignent sur ceux du théâtre** (qui restent d'ailleurs eux-mêmes largement à améliorer !) et proposons que **des séances de travail** pour étudier la question soient mise en place avec les DRAC.

Dans le prochain numéro, nous aborderons les finances consacrées aux compagnies de danse indépendantes (hors CCN).

Vigilance

Après l'intervention de Jacques Chirac du 1er avril, doit-on se réjouir du fait qu'il ait admis que les conséquences de la «réforme» du régime d'assurance-chômage aient été «mal appréciées», ou s'inquiéter du fait qu'il ait ramené le problème essentiellement à celui des «jeunes artistes»?

Parler avec commisération de ceux-ci les renvoie à une charité dont ils ne veulent pas eux-mêmes. La solution ne réside pas dans une opposition arbitraire entre «jeunes» et «vieux» artistes, pas plus qu'entre artistes et techniciens - et pas plus encore qu'entre compagnies dites «émergentes», et toutes celles qui, depuis de longues années, font un travail de terrain irremplaçable dans toute la France. La seule solution passe par la réouverture de réelles négociations avec tous les partenaires concernés, par de sérieux et innovants modes de consultation et d'expertise, et par la suspension immédiate de l'application du protocole UNEDIC relatif aux annexes 8 et 10. Il faut maintenir la pression en ce sens, et pour cela, la date du **19 avril** sera très importante, non pas à cause d'une pathétique soirée des Molières «privée» (de télé !), mais parce que s'y tiendra la réunion du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS) présidée par le nouveau ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, principalement consacrée à l'intermittence. Le SYNAVI, au sein de l'U-FISC, y sera représenté. Mais la pression devra être encore plus forte au travers de la mobilisation et des actions qui auront lieu ce jour-là à Paris comme en région. **Nous vous appelons à vous mobiliser aux côtés des organisations qui appellent à une journée nationale d'action le 19 avril.**

Mantra

Si tu es en fin de droits
Si tu sens l'ombre du RMI planer sur toi
Si les gendarmes sont à ta porte
Si tu fonds tes emplois jeunes
Répète 507 fois cette formule magique
« Je suis un privilégié »
Et ton ciel s'illuminera
(Conseil du Medef et de quelques autres)

SACD

Suite à notre rendez-vous avec la SACD en février, quelques nouvelles de l'avancée des points évoqués alors :

- **Le problème rencontré par les auteurs-producteurs** (demande de disposer de ses droits d'auteurs dans certains cas de création) est à l'étude. **La SACD cherche le moyen de permettre ces « exceptions »** tout en conservant une protection maximum à l'auteur. Le problème est complexe (risques d'abus de producteurs peu scrupuleux, etc.)
- **Le problème du dédit demandé aux compagnies en grève** sur Avignon Off l'été dernier (dédit réclamé par la SACD au vu des contrats de droits d'auteurs signés par certaines compagnies) : **légalement la SACD ne peut obliger un auteur à renoncer à ce dédit**, mais chaque auteur concerné (ils sont une vingtaine dans ce cas) est appelé personnellement par la SACD qui lui demande, au nom de la solidarité, de renoncer à ce dédit. Il faut noter ici que la colère de certains auteurs est explicable, puisque sur la plupart des festivals officiels annulés, tout le monde a été indemnisé, sauf ...eux (dans ces cas, justement, leur contrat ne prévoyait pas de dédit !! Cela ouvre la porte sur un autre chantier qui est les accords spécifiques de chaque lieu et festival avec la SACD ... A suivre)

Les banques ont-elles peur des entreprises culturelles ?

Selon des témoignages récents, dans certaines régions, les banques ne font plus confiance aux entreprises culturelles.

Pour une entreprise qu'est-ce que cela signifie ? Comme nous le savons tous, les périodes d'activité ne sont pas toutes des périodes rentables (la création d'un spectacle dégage bien évidemment fort peu de rentabilité et pourtant c'est là que nous avons besoin de moyens). Nous savons à quel point la gestion de trésorerie est importante à ces moments-là.

Pour faire face à nos besoins de trésorerie, nous faisons comme n'importe quelle entreprise ou n'importe quel individu : nous empruntons à notre banque.

Ces financements se font de bien des manières : le découvert, les cessions de créance ou « Dailly » (emprunt à taux réduit, nécessaire quand on connaît les échelonnements de paiement des structures, des subventions), les emprunts eux-mêmes. Or depuis les changements liés au protocole, des agences régionales – y compris certaines mutuelles à fondement coopératif – demandent le rapprochement des échéances et des dus bancaires (les dépenses rapprochées des recettes), refusent les cessions de créance, demandent des plans de consolidation (recentrés sur les activités qui rapportent, quand il y en a). Il en découle que nos financements sur les créations et notre trésorerie ne nous permettent plus de fonctionner.

Peut-être la plupart des compagnies adhérentes au SYNAVI ne sont-elles pas encore concernées par ces faits. Toutefois nous sommes déjà quelques-uns directement touchés et cela suffit à alerter l'ensemble d'entre nous sur une nouvelle bataille que nous aurons à mener dans des temps proches : celle contre des banques qui cesseraient de vouloir jouer leur rôle.

Développement SYNAVI en région.

Pour que le SYNAVI reste un syndicat représentatif de nos attentes, il nous paraît primordial que des pôles régionaux se constituent. Aussi, nous sommes prêts à aider les structures «esseulées» à mettre en place une structuration régionale. Pour une première réunion de présentation du SYNAVI, si vous disposez de contacts et qu'il vous semble plus judicieux que ce soit une personne extérieure à votre région qui relaie l'information, faites-nous part des coordonnées dont vous disposez. Contact : Max<exobus@wanadoo.fr> ou Yves<synavi03@free.fr>

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants.

N° du répertoire Maison des Syndicats 3779 en Mairie de Lyon

Siège social 44 rue Jaboulay 69007 LYON

Comité de rédaction : Eric Aubry, Marie-Pierre Genard, Yves Grenier, Max Leblanc, Ismaïl Safwan, Carole Thibaut. Ont également collaboré : Vincent Bady, Jean-Claude Carles, Vincent Dhélin, Yves Fravéga, Bertrand Krill, Jean-Yves Lissonnet, Hugues Vaulerin.

Adressez votre correspondance à : Arts Vivants - SYNAVI - 2 rue Mandelot - 69005 LYON. E-mail : SYNAVI03@free.fr